

ARRETE MUNICIPAL
OCCUPATION DE VOIRIE PLACE DE LA MAIRIE
N°01082023-001

Nous, Maire de la Commune de VASSEL

VU :

- le Code de la Route,
- le Code Général des Collectivités territoriales,
- l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

- **Considérant que** pour permettre l'organisation d'une vente au déballage sur la Commune de VASSEL par l'association « VASSEL EN FETE », le dimanche 24 septembre 2023, il y a lieu de dresser un barnum sur la place de la mairie, devant le local des pompiers, à partir du samedi 23 septembre 10 h 00 :

ARRETONS :

Article 1 : L'Association « VASSEL EN FETE » est autorisée à dresser un barnum au droit de la porte du local des pompiers, Place de la mairie, à partir du samedi 23 septembre 10h00, jusqu'à la fin de la manifestation.

Article 2 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de VERTAIZON
- Mr le Président de l'Association « VASSEL EN FETE »

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Fait en Mairie de VASSEL,
Le 1^{er} août 2023

Le Maire,



Françoise BERNARD